



**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

Le 17 novembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, tenue le 17 novembre 2022, à 19 h 30, au Centre municipal Aimé-Guérin situé au 5365, boulevard Saint-Laurent à Sainte-Catherine.

SONT PRÉSENTS :

Mme Jocelyne Bates, mairesse de la Ville de Sainte-Catherine et présidente
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac
M. André Camirand, conseiller municipal de la Ville de Saint-Constant
M. Sylvain Cazes, conseiller municipal de la Ville de Saint-Constant
M. Martin Gélinas, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine
M. Daniel Grenier, conseiller municipal de la Ville de Candiac
M. Jean-Michel Roy, conseiller municipal de la Ville de Candiac
M. Vincent Chatel, conseiller municipal de la Ville de Candiac

Le quorum est constaté, sous la présidence de madame Jocelyne Bates.

Sont également présents monsieur Claude Brosseau, directeur et trésorier, et madame Aleksandra Sirbu, adjointe administrative.

1.0 Ouverture de la séance

La présidente souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19 h 34.

94-11-22 Adoption de l'ordre du jour

2.0

Il est proposé par monsieur Normand Dyotte appuyé par monsieur André Camirand et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points 4.5 et 8.5.

ADOPTÉE

95-11-22 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2022

3.1

Il est proposé par monsieur Vincent Chatel appuyé par monsieur Jean-Michel Roy et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 octobre 2022 tel que soumis.

ADOPTÉE

96-11-22
4.1

Fin d'emploi

CONSIDÉRANT la démission de l'employée no.1307;
CONSIDÉRANT que cette employée était à statut surnuméraire dans le groupe d'employé col blanc de la Régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Martin Gélinas appuyé par monsieur Daniel Grenier et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration entérine la fin d'emploi de l'employé no.1307 rétroactivement au 10 novembre 2022 et raye son nom de la liste des employés de la Régie.

ADOPTÉE

97-11-22
4.2

Rétrogradation d'un officier

CONSIDÉRANT la demande de l'employé no. 1330 à l'effet de ne plus occuper les fonctions d'officier;

CONSIDÉRANT que cette requête est appuyée par les représentants des employés;

CONSIDÉRANT la situation ainsi que la recommandation du chef de division, opérations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Cazes appuyé par monsieur Jean-Michel Roy et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration entérine la rétrogradation de l'employé no.1330 à compter du 18 novembre 2022. Son poste et ses tâches seront ceux de pompier à temps partiel.

ADOPTÉE

98-11-22
4.3

Mesure disciplinaire

CONSIDÉRANT les événements rapportés par les officiers;

CONSIDÉRANT le rapport des supérieurs en matière disciplinaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Vincent Chatel appuyé par monsieur André Camirand et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration entérine la mesure disciplinaire de l'employé no.680 à l'effet d'imposer une suspension d'une journée de travail sans solde. La date effective sera déterminée par le chef de divisions, opérations.

ADOPTÉE

99-11-22
4.4

Départ à la retraite et remerciements

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Steve Lamontagne, directeur du service incendie de Candiac, au 1^{er} décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Lamontagne a cumulé plus de 40 années de service continue en incendie;

CONSIDÉRANT que les élus désirent souligner son travail remarquable et sa carrière;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration tiennent à le féliciter et à reconnaître le succès qu'il a obtenu dans le domaine;

CONSIDÉRANT les performances de direction de monsieur Lamontagne qui ont contribué à faire une différence dans le secteur incendie.

CONSIDÉRANT sa vision stratégique et son implication dans le projet de regroupement régional, et ce, depuis des années;

CONSIDÉRANT son apport régional dans la mise en place de l'entraide des Grandes-Seigneuries qui a permis un rayonnement de tout Roussillon;

CONSIDÉRANT sa curiosité et ses convictions qui l'ont inspiré à mettre en place les meilleurs pratiques pour la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT son succès à obtenir un décret fédéral pour l'adhésion de Kahnawake;

CONSIDÉRANT son humanisme et son appréciation envers son équipe, ses partenaires et supérieurs;

CONSIDÉRANT que les élus tiennent à le remercier pour l'ensemble de son œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil d'administration offrent unanimement à monsieur Lamontagne leurs sincères remerciements et leurs félicitations pour ses 40 ans de loyaux services tout en lui souhaitant une très belle retraite bien méritée!

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Lamontagne.

ADOPTÉE

100-11-22
4.5

Fin d'emploi

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de terminer l'emploi de l'employé no.1358, avant la fin de la période d'essai;

CONSIDÉRANT que cet employé était dans le groupe d'employé-cadre de la Régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Grenier appuyé par monsieur Sylvain Cazes et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration entérine la fin d'emploi de l'employé no.1358 au 18 novembre 2022 et raye son nom de la liste des employés de la Régie;

QUE le conseil autorise le directeur et trésorier, monsieur Claude Brosseau, à reprendre la fonction de secrétaire-trésorier et de signer tout document antérieur à cette date rétroactivement au 24 mai 2022.

ADOPTÉE

101-11-22
8.1

Approbation des salaires émis

Il est proposé par monsieur Martin Gélinas appuyé par monsieur Normand Dyotte et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des salaires au montant de 260 888,26 \$, selon la liste déposée en date du 17 novembre 2022 et couvrant la période du 3 octobre 2022 au 16 octobre 2022;

ADOPTÉE

102-11-22
8.2

Disposition d'un véhicule Ford F-150

CONSIDÉRANT que le véhicule 1123-1 devait être remplacé en 2025;

CONSIDÉRANT que le service de sécurité incendie Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville loue actuellement le véhicule 1123-1 de la Régie;

CONSIDÉRANT que le véhicule 923 est utilisé par la Régie comme véhicule de service jusqu'à l'arrivée du futur véhicule de remplacement;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de ce véhicule par le service de sécurité incendie Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville en valeur de 23 500 \$, qui est au-dessus de la valeur marchande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Michel Roy appuyé par monsieur André Camirand et il est résolu :

QUE le conseil d'administration accepte l'offre pour le véhicule 1123-1 en valeur de 23 500 \$ et autorise le directeur et trésorier, monsieur Claude Brosseau, à signer tous les documents relatifs à la vente de ce véhicule.

ADOPTÉE

103-11-22
8.3

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2023

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.28 de la Loi sur les cités et villes, le conseil se réunit aux périodes qu'il détermine par résolution;

CONSIDÉRANT que la Régie désire adopter un calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que la Régie tiendra ses séances ordinaires en présentiel au centre communautaire Aimé-Guérin, situé au 5365, boulevard Saint-Laurent à Sainte-Catherine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Daniel Grenier appuyé par monsieur Martin Gélinas et il est résolu :

QUE le conseil d'administration adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration de la Régie pour l'année 2023, tel que décrit ci-après :

SÉANCES ORDINAIRES	
DATES	Heure
19 janvier 2023	19 h
16 février 2023	19 h
23 mars 2023	19 h
20 avril 2023	19 h
18 mai 2023	19 h
15 juin 2023	19 h
24 août 2023	19 h
21 septembre 2023	19 h
26 octobre 2023	19 h
23 novembre 2023	19 h
14 décembre 2023	19 h

ADOPTÉE

104-11-22
8.4

Entente d'accréditation pour l'enseignement des programmes de formation des premiers répondants intégrés aux services préhospitaliers d'urgence

CONSIDÉRANT que la Régie désire obtenir une accréditation pour l'enseignement des Programmes de formation des Premiers répondants;

CONSIDÉRANT que la Régie remplit tous les critères demandés par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre (CISSMC);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Chatel appuyé par monsieur Sylvain Cazes, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Régie autorise le directeur et trésorier, monsieur Claude Brosseau, à signer l'Entente d'accréditation pour l'enseignement des programmes de formation des premiers répondants intégrés aux services préhospitaliers d'urgence.

ADOPTÉE

105-11-22
8.5

Renouvellement annuel – assurance de dommages MMQ

CONSIDÉRANT que la couverture d'assurance de dommage, qui doit être renouvelée pour le 1er décembre 2022 inclue la couverture pour : biens, automobiles, responsabilités civiles et dommages;

CONSIDÉRANT la facture provenant de la MMQ au coût annuel total de 112 941.44 \$, toutes taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Dyotte appuyé par monsieur Martin Gélinas, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration accepte l'offre de couverture d'assurance couvrant les biens, les automobiles, les responsabilités civiles et de dommages, provenant de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) au coût annuel total de 112 941.44 \$ toutes taxes incluses;

ET QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

9.0 Affaires diverses et dépôt de documents
Aucune affaire diverse et aucun document n'est déposé.

10.0 Affaires nouvelles
Aucune.

11.0 Période de questions
Il est procédé à une période de questions. Un citoyen demande à être entendu :

Intervenant	Sujet
M. Michel Vachon	Documents publiés de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 5 octobre 2022 Questions de prévention incendie sur deux adresses Dépôt d'un document à l'attention du conseil d'administration : un courriel intitulé Présence de Michel Vachon de monsieur André Camirand adressé à monsieur Jean-Claude Boyer

106-11-22
12.0

Levée de la séance
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Martin Gélinas appuyé par monsieur Daniel Grenier et résolu unanimement de lever la séance à 19 h 48.

ADOPTÉE

Jocelyne Bates
Présidente

Claude Brosseau
Directeur et trésorier